

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/17/2020031661/justel>

Dossier numéro : 2020-11-17/01

Titre

17 NOVEMBRE 2020. - Arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté de police du 26 octobre 2020 arrêtant un couvre-feu de 22 à 6 heures sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 18-11-2020 page : 81450

Entrée en vigueur : 18-11-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 5 de l'arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale arrêtant un couvre-feu de 22h à 6h sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, les mots " 19 novembre " sont remplacés par les mots " 13 décembre ".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.